

Séance ordinaire du 6 février 2017

Procès-verbal



01 - Ouverture de la séance

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieux des séances ce **6 février 2017** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Turcotte

Siège #2 - Manon Olivier

Siège #3 - François Beaulieu

Siège #4 - Daniel Giroux

Siège #5 - Daniel Roy

Siège #6 - Sylvie Laroche

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rénauld Grondin.

Madame Julie Picard, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

02 (2017-02-24) - Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Exemption de la lecture du procès-verbal du 16 janvier 2017
- 4 - Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2017
- 5 - Adoption des dépenses incompressibles du mois de février 2017
- 6 - Adoption des comptes à payer
- 7 - Comités: Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École-Pompiers-Développement
- 8 - Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)
- 9 - Achat d'équipement informatique
- 10 - Procès-verbal informatisé Weblex
- 11 - Demandes du service incendie
 - 11.1 - Achat de bottes de sécurité
 - 11.2 - Protection des officiers
 - 11.3 - Formation Pompier 1
- 12 - Projet de règlement sur les nuisances (RHSPPPP) partie 1
- 13 - Redressement des infrastructures routières locales : plans et devis
- 14 - Formation abattage d'arbre
- 15 - Achat d'une soudeuse
- 16 - Demande à la CPTAQ Patrick Caron / Adjutor Caron inc
- 17 - Demande des fermières
- 18 - Abolition du sifflet du train
- 19 - Demande de réparation d'un ponceau au CN
- 20 - Levée de la séance

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

03 (2017-02-25) - Exemption de la lecture du procès-verbal du 16 janvier 2017

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 16 janvier 2017 par la secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉE

04 (2017-02-26) - Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2017

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

05 (2017-02-27) - Adoption des dépenses incompressibles du mois de février 2017

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE

06 (2017-02-28) - Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer , à savoir:

| # CHÈQUE | NOM | MONTANT |
|----------|---------------------------------------------|-------------|
| C1700012 | HYDRO-QUÉBEC | 682,60 \$ |
| C1700013 | POSTES CANADA | 977,29 \$ |
| C1700014 | SUPÉRIEUR PROPANE | 1 404,27 \$ |
| C1700015 | Samson, Cinthia Mme | 45,00 \$ |
| C1700016 | Philippe Gosselin & Ass. Ltée | 2 270,26 \$ |
| C1700017 | CHRISTMAN, LUCY | 45,00 \$ |
| C1700018 | FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | 8,00 \$ |
| C1700019 | Éditions Yvon Blais | 162,75 \$ |
| C1700020 | FQM | 48,94 \$ |
| C1700021 | GRONDIN, MARIE-CLAIRE | 30,00 \$ |
| C1700022 | MACPEK INC | 395,35 \$ |
| C1700023 | LOCATION D'OUTILS LUNEAU | 119,06 \$ |
| C1700024 | Würth Canada Limited | 2 211,88 \$ |
| C1700025 | SOCAN | 212,78 \$ |
| C1700026 | Philippe Gosselin & Ass. Ltée | 887,92 \$ |
| C1700027 | ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE | 23,05 \$ |
| C1700028 | Luc Therrien | 450,00 \$ |
| C1700029 | LONGUS QUEBEC | 2 621,75 \$ |
| C1700030 | PG Solutions inc. | 638,11 \$ |
| C1700031 | PRODUC-SOL INC. | 5 599,28 \$ |
| C1700032 | VOTRESITE.CA | 275,25 \$ |
| C1700033 | SANI-SÉCUR G.D | 683,00 \$ |
| C1700034 | AUBERT ET MAROIS LTÉE | 787,58 \$ |
| C1700035 | Portes de garage Léger Drolet et Fils in | 55,19 \$ |
| C1700036 | CARTE AFFAIRE VISA DESJARDINS | 1 613,53 \$ |
| C1700037 | Guy Lebeau Consultant inc. | 2 299,50 \$ |
| C1700038 | HYDRO-QUÉBEC | 2 894,82 \$ |
| C1700039 | MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN | 9,20 \$ |
| C1700040 | SUPÉRIEUR PROPANE | 378,65 \$ |
| C1700041 | DISTRIBUTION PRAXAIR DIV. PRAXAIR CANADA | 45,70 \$ |
| C1700042 | Philippe Gosselin & Ass. Ltée | 1 205,42 \$ |
| C1700043 | BELL MOBILITÉ | 245,91 \$ |
| C1700044 | HYDRO-QUÉBEC | 504,27 \$ |

| | | |
|----------|-------------------------------------------|--------------|
| C1700045 | TELUS QUEBEC | 473,44 \$ |
| C1700046 | MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN | 86,53 \$ |
| C1700047 | Philippe Gosselin & Ass. Ltée | 541,67 \$ |
| P1700018 | SAUCIER RAYNALD | 75,00 \$ |
| P1700019 | Toshiba Solution d'affaires | 303,72 \$ |
| P1700020 | BEAULIEU, FRANÇOIS | 15,00 \$ |
| P1700021 | PIER-LUC CÔTÉ | 46,00 \$ |
| P1700022 | BERGERON CLAUDE | 160,95 \$ |
| P1700023 | Freins Démarreurs Plessis Inc. | 260,92 \$ |
| P1700025 | CANADIEN NATIONAL | 1 242,00 \$ |
| P1700026 | ARÉO-FEU | 7 586,12 \$ |
| P1700027 | CIM | 4 120,65 \$ |
| P1700028 | LAVERY DE BILLY | 504,98 \$ |
| P1700029 | Maxxam Analytics | 238,58 \$ |
| P1700030 | Les Entreprises Lévisiennes Inc. | 10 090,15 \$ |
| P1700031 | Municipalité de Joly | 675,50 \$ |
| P1700032 | PAVAGE LAGACÉ ET FRÈRES | 8 099,74 \$ |
| P1700033 | MUNICIPALITÉ SAINT- APOLLINAIRE | 2 880,00 \$ |
| P1700034 | Roulement Techno Inc. | 306,97 \$ |
| P1700035 | Protection Incendie PC | 99,05 \$ |
| P1700036 | Service d'incendie en commun | 1 718,67 \$ |
| P1700037 | Laboratoires Environex | 169,59 \$ |
| P1700038 | Roger Grenier Inc. | 56,26 \$ |
| P1700039 | Location d'outils Desjardins | 80,43 \$ |
| P1700040 | PLACIDE MARTINEAU INC. | 518,04 \$ |
| P1700041 | Akifer inc. | 1 739,00 \$ |
| P1700042 | RECYC.LAV INC | 132,22 \$ |
| P1700043 | PIER-LUC CÔTÉ | 723,19 \$ |
| P1700044 | BERGERON CLAUDE | 23,80 \$ |
| P1700045 | MUNICIPALITÉ DE LAURIER- STATION | 2 720,01 \$ |
| P1700046 | GIROUX, MATTHIEU | 23,80 \$ |
| P1700047 | INFO PAGE | 215,75 \$ |
| P1700048 | MUNICIPALITÉ DE LAURIER- STATION - REC | 1 800,95 \$ |
| P1700049 | Dupuis Stephane | 20,00 \$ |
| P1700050 | PIER-LUC CÔTÉ | 35,00 \$ |
| P1700051 | Imprimerie document express | 177,06 \$ |
| P1700052 | MRC DE LOTBINIÈRE | 5 343,33 \$ |
| P1700053 | BUROPRO | 115,50 \$ |
| P1700054 | GIROUX, MATTHIEU | 28,00 \$ |
| P1700055 | PIER-LUC CÔTÉ | 117,50 \$ |
| P1700056 | PIER-LUC CÔTÉ | 67,50 \$ |
| P1700057 | LABRADOR | 21,12 \$ |
| P1700061 | Blier, Chantal Mme | 550,00 \$ |
| | Salaire | 9 330,81 \$ |
| | Frais de déplacements | 361,60 \$ |
| | | 93 727,41 \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2017-028

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 93 727,41 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

07 - Comités: Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École-Pompiers-Développement

08 (2017-02-29) - Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la Municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la Municipalité de Val-Alain souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la Municipalité de Val-Alain adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que Renald Grondin, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Val-Alain, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que Renald Grondin, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE

09 (2017-02-30) - Achat d'équipement informatique

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'acquisition d'un ordinateur et d'un routeur chez Informatique R.D. pour un montant de 1 167,48 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

10 (2017-02-31) - Procès-verbal informatisé Weblex

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'acquisition du programme de gestion et de la tenue des séances du conseil par la compagnie Weblex au montant de 2190,35 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

11 - Demandes du service incendie

11.01 (2017-02-32) - Achat de bottes de sécurité

Il est proposé par François Beaulieu, et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de bottes de sécurité pour les pompiers, au montant de 1349.90 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

11.02 (2017-02-33) - Protection des officiers

Considérant que les services de sécurité incendie de Val-Alain et de Saint-Janvier-de-Joly ont développé une collaboration se reflétant par une entraide automatique pour la plupart des types d'appels à survenir dans les deux municipalités;

Considérant que cette collaboration se traduit aussi par la transmission des appels à tout les officiers en place sur les deux territoires;

Considérant que cette pratique permet de bénéficier presque en tout temps d'un officier formé pour la gestion de l'intervention;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain assumera les frais encourus et supportera les décisions prises par un officier de Saint-Janvier-de-Joly en autant qu'elles soient faite selon les règles et ne représentent pas une faute lourde.

ADOPTÉE

11.03 (2017-02-34) - Formation Pompier 1

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que Jimmy St-Hilaire participe à la formation Pompier 1.

ADOPTÉE

12 (2017-02-35) - Projet de règlement sur les nuisances (RHSPPPP) partie 1

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de confirmer au CA de la MRC de Lotbinière que les élus de la municipalité de Val-Alain ont pris connaissance de la première partie du projet de règlement sur les nuisances analysé et soumis par le comité chargé de son élaboration, composé de représentants de la MRC, de la SQ et de municipalités.

ADOPTÉE

13 (2017-02-36) - Redressement des infrastructures routières locales : plans et devis

Attendu que, selon la résolution 2015-12-250, la municipalité de Val-Alain a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, a fait parvenir à la municipalité un accord de principe pour le projet Élaboration des plans et devis, dossier RIRL-2015-247;

Attendu que ledit projet a été jugé conforme aux modalités d'application du programme et est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts d'élaboration des plans et devis;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de la lettre relative à l'offre de services détaillant les coûts d'élaboration des plans et devis de Tetra Tech QI inc.;

Que les coûts se détaillent comme suit :

Les trois (3) premiers volets du mandat dont les honoraires et dépenses sont facturés sur une base forfaitaire au montant de 13 500 \$(taxes en sus) :

| | |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Réalisation des plans et devis | 8 725 \$ |
| 2. Élaboration du mandat au laboratoire | 900 \$ |
| 3. Suivi bureau durant la construction (basé sur 40 heures) | 3 875 \$ |

Le dernier volet dont les honoraires sont facturés à taux horaire et les dépenses facturées au coûtant plus 5% pour une enveloppe budgétaire au montant de 4 000 \$ (taxes en sus) :

| | |
|-----------------------------------------------|----------|
| 4. Service en chantier durant la construction | 4 000 \$ |
|-----------------------------------------------|----------|

Attendu qu'un montant provenant du surplus accumulé a été affecté au budget courant pour financer ces travaux;

Pour ces motifs, sur une proposition de Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers, la municipalité de Val-Alain choisit Tetra Tech QI inc. comme prestataire de services conditionnellement au respect des conditions suivantes :

-seules les dépenses engagées à compte de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre sont admissibles à un remboursement;

-le processus d'élaboration des plans et devis ne peut débuter qu'après la réception de cette lettre d'annonce.

ADOPTÉE

14 (2017-02-37) - Formation abattage d'arbre

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription et de déplacement de monsieur Pier-Luc Côté, Stéphane Dupuis et Jean-Pierre Charbonneau pour la formation en abattage d'arbre approuvée par la CSST.

ADOPTÉE

15 (2017-02-38) - Achat d'une soudeuse

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'une soudeuse Avenger au montant de 1 129,00 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

16 (2017-02-39) - Demande à la CPTAQ Patrick Caron / Adjutor Caron inc

Considérant que le demandeur, monsieur Patrick Caron mandataire pour Adjutor Caron inc., présente une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture concernant les lots 192-105 et 192-106 du cadastre de la paroisse Ste-Emmélie, circonscription de Lotbinière;

Considérant que le demandeur demande l'appui de la municipalité et que celle-ci serait favorable à cette demande.

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de monsieur Patrick Caron mandataire pour Adjutor Caron inc. si la Commission de la protection du territoire agricole du Québec le juge à propos.

ADOPTÉE

17 (2017-02-40) - Demande des fermières

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de fournir la salle gratuitement à l'occasion du brunch annuel du Cercle de Fermières de Val-Alain.

ADOPTÉE

18 (2017-02-41) - Abolition du sifflet du train

Considérant qu'une demande a été déposée à la séance du Conseil municipal pour arrêter le sifflement du train dans la municipalité de Val-Alain;

Considérant qu'il y a des impacts et des exigences de la part du Canadien National et une responsabilité de la municipalité s'il y a arrêt du sifflement de train;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande au Canadien National concernant les exigences et les impacts s'il y a arrêt du sifflement du train dans notre municipalité.

ADOPTÉE

 [Transports Canada](#)

19 (2017-02-42) - Demande de réparation d'un ponceau au CN

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande au Canadien National pour réparer le ponceau d'un fossé situé à l'approche du passage à niveau de la route Trépanier.

ADOPTÉE

20 (2017-02-43) - Levée de la séance

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.16 hrs

Rénald Grondin

Julie Picard

Maire

Directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim

Je, Rénald Grondin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Rénald Grondin

Maire